

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration

de

**S.E. M. Mohamed BENNOUNA,
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

devant

**la 7^{ème} Conférence d'examen du Traité
de non-prolifération des armes nucléaires**

New York, le 3 Mai 2005

Prière de vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de la 7^{ème} Conférence d'examen des Etats Parties au Traité de non prolifération des armes nucléaires. Je suis persuadé, que sous votre direction, nous parviendrons à réaliser un examen sérieux et approfondi du fonctionnement du Traité de non prolifération. Je peux vous assurer de l'appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche.

Monsieur le Président,

Un examen objectif du fonctionnement actuel du Traité de non-prolifération nous amène tout d'abord à relever qu'il bénéficie d'une très large adhésion internationale et que la non prolifération nucléaire est devenue une norme internationale dont le TNP constitue la pièce maîtresse. Faut-il rappeler que dans les années 60, lorsque le TNP a été conclu, il était d'usage de considérer comme inévitable l'apparition d'une quinzaine de puissances nucléaires à court et moyen termes. Le TNP a permis de juguler une telle prolifération. Il a aussi, à travers l'Agence internationale de l'énergie atomique, jeté les bases d'une coopération internationale dans le domaine de l'usage pacifique de l'atome essentielle pour tous ceux qui espèrent sortir du sous-développement.

D'un autre côté, on peut se demander comment en ait-on arrivé à une érosion progressive de la confiance dans le régime international de la non prolifération nucléaire ? Les débats intervenus l'an passé, lors du 3^{ème} Comité Préparatoire de cette Conférence d'examen ont confirmé le déficit de confiance que connaît actuellement le régime institué par le Traité. Ces discussions ont montré en effet que le TNP et partant le régime dans son ensemble perdent malheureusement en crédibilité sur les trois éléments qui les fondent à savoir : le désarmement nucléaire, la lutte contre la prolifération nucléaire et l'usage pacifique de l'atome. Cette érosion de la confiance dans les fondements du régime de la non prolifération constitue une source de préoccupation pour mon pays.

Le bon sens voudrait que les Etats, tous les Etats, soient conscients des avantages qu'ils ont à gagner, sur le plan de leur sécurité, à participer à ce régime et à œuvrer à son renforcement. Il y va de l'intérêt de l'ensemble de la Communauté internationale.

Monsieur le Président,

Parmi les éléments principaux qui ont contribué à altérer la confiance indispensable des Etats dans la pertinence du régime de la non prolifération figurent en premier lieu les efforts insuffisants en matière de désarmement nucléaire. En 1968, une majorité de pays a renoncé à se doter d'armes nucléaires et a accepté de facto que cinq Etats puissent s'approprier la détention exclusive de l'arme nucléaire. Cette asymétrie sur laquelle a été fondée le TNP a été acceptée par l'ensemble des Etats parties parce qu'elle s'accompagnait également d'obligations claires pour les puissances nucléaires. L'article VI du Traité demande en effet aux parties de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ». Dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, cette obligation fut renforcée par « l'engagement sans équivoque » de la part des Etats parties au Traité « de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires ».

Pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, le TNP ne doit en aucun cas être perçu comme un instrument légitimant le monopole perpétuel d'armes nucléaires par une poignée d'Etats. Il s'agit d'un contrat reposant sur un équilibre savamment dosé des droits et obligations des uns et autres. Toute la crédibilité du régime repose sur cet équilibre et sur la nécessité pour tous d'honorer les engagements conclus.

Certes, si des efforts appréciables ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années, il faut toutefois reconnaître que le désarmement nucléaire a beaucoup de peine à progresser. Or, pour que le régime de non prolifération nucléaire soit réellement efficace, il est important de revenir à une interprétation commune des objectifs énoncés dans l'article VI du Traité. Cela contribuera à rétablir la confiance dans le régime établi par le Traité, surtout si les

puissances nucléaires réaffirmaient solennellement leur volonté d'éliminer progressivement leurs arsenaux d'armes nucléaires.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc souhaite renforcer le Traité et le régime de non prolifération en écartant certains facteurs qui ont accru sa vulnérabilité ces dernières années. Malheureusement, force est de constater que les principaux objectifs qui avaient été fixés lors de la Conférence de 2000 n'ont pas été atteints. Ainsi, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont l'importance avait été énoncée dans le Préambule même du TNP n'est toujours pas entré en vigueur. La négociation tant attendue d'un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles qui permettrait de renforcer le régime international de la non prolifération n'a toujours pas commencé. Le processus d'examen quinquennal du TNP qui s'accompagne de réunions annuelles du Comité préparatoire n'a pas permis d'exercer une pression suffisante dans le sens d'une mise en œuvre pleine et entière du Traité et des engagements pris à chacune des Conférences d'examen. Quant aux Etats parties, ils ne disposent pas de mécanisme efficace pour exercer leur volonté collective dans des situations de non respect ou de violation du Traité. Cette 7^{ème} Conférence d'examen doit s'atteler à trouver des réponses aux défis auxquels le TNP est confronté, de manière à réaliser les objectifs que les membres originaires se sont fixés dans les années soixante.

Monsieur le Président,

L'objectif stratégique de toute politique de non prolifération devrait être le respect universel des normes et dispositions du régime en vigueur et partant la diminution des menaces de destruction qui pèsent sur l'humanité toute entière. Cela signifie une action pour adapter en permanence le Traité aux nouveaux enjeux en la matière.

Tous les pays qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, doivent respecter scrupuleusement les dispositions d'un Traité construit autour d'un équilibre d'obligations entre l'une et l'autre des catégories. Les uns doivent cesser le perfectionnement des armes

existantes et amorcer leur réduction et les autres s'interdire toute acquisition ou développement de telles armes de destruction massive.

Il est également essentiel que tout différend sur chacune des dispositions du Traité puisse être résolu par les Etats parties par le biais du dialogue et de la négociation. C'est dans cet esprit que nous appuyons l'approche fondée sur la concertation engagée par l'Union Européenne notamment, en vue de parvenir dans un premier stade à un règlement pacifique de certains différends nés de la mise en œuvre du Traité.

Monsieur le Président,

Il est vrai qu'on ne peut raisonnablement demander au TNP, qui a été conçu à une période historique déterminée marquée par la guerre froide et la dissuasion nucléaire, de répondre efficacement à tous les défis et notamment aux risques plus récents de terrorisme nucléaire. Durant la guerre froide, le principe de la dissuasion nucléaire a rendu impossible un conflit nucléaire entre les Etats dotés de ces armes. Aujourd'hui, il faut reconnaître que ce concept n'est pas aussi opérationnel, s'agissant des acteurs non étatiques qui chercheraient à acquérir ce type d'armes. Les trafics de matériaux sensibles constituent un sérieux motif de préoccupation. L'éventualité d'actes de terrorisme nucléaire est d'autant plus inquiétante lorsque l'on sait que les connaissances fondamentales sur les armes nucléaires sont dorénavant à la portée de nombreux acteurs. L'adoption de la résolution 1540 par le Conseil de Sécurité s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par la Communauté internationale pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive et des vecteurs. Ces nouveaux défis exigent de nouvelles stratégies multilatérales et c'est pourquoi, le Royaume du Maroc qui a l'honneur de présider la 6^{ème} Commission n'a ménagé aucun effort pour l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Il s'agit là d'un pas important dans la lutte internationale contre le terrorisme sous toutes ses formes, en attendant la Convention générale par laquelle la Communauté internationale se mettrait d'accord sur une définition générale de ce fléau.

Monsieur le Président,

Une adhésion universelle au TNP permettrait de renforcer la crédibilité du régime international de non prolifération. Or, au Moyen-Orient, Israël dispose d'un programme nucléaire militaire et refuse de soumettre ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA. Dans ces conditions, on peut se demander comment instaurer dans un proche avenir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, région où les risques de rupture de la paix internationale sont très nombreux.

Monsieur le Président,

Mon pays qui est partie au TNP depuis 1970, entretient une coopération exemplaire avec l'Agence Internationale de l'Energie atomique dont il voudrait saluer le rôle considérable en faveur de l'usage pacifique de l'atome par les pays en développement.

Nous avons conclu depuis 1973 un Accord de garanties généralisées avec l'Agence ainsi que le Protocole Additionnel à son Accord de garanties le 22 Septembre 2004. De même, le Maroc a ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et a notifié au Directeur général de l'AIEA l'acceptation du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Nous avons également présenté à cette Conférence d'examen notre Rapport national sur l'application du TNP et le suivi de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Monsieur le Président,

Au cours de ces dernières années, le désarmement a cédé peu à peu le pas aux initiatives de non prolifération, de contre prolifération et ce, indépendamment des mécanismes multilatéraux traditionnels depuis longtemps paralysés. Si les initiatives en question peuvent jouer un rôle pour enrayer la prolifération d'armes de destruction massive, il est essentiel de rappeler aussi le rôle des institutions

multilatérales existantes en la matière ne serait ce que parce qu'elles favorisent la participation de tous au processus de décision.

Le Maroc qui est profondément attaché à la primauté du droit et aux vertus de la négociation et du dialogue estime nécessaire de réhabiliter le pacte de confiance entre Etats nucléaires et non nucléaires. Pour cela, il faut élargir les possibilités d'accès à l'énergie nucléaire au travers d'une coopération internationale appropriée. Le nucléaire a permis à certains pays de s'affranchir de leur dépendance énergétique et il demeure l'objet d'une convoitise légitime de la part de tous ceux qui aspirent au développement économique et social.

Les Etats parties au TNP doivent, ensemble, surmonter la crise actuelle du régime de non prolifération. Cela passe par un examen critique et constructif du fonctionnement d'un Traité qui n'en demeure pas moins indispensable pour la sécurité internationale. Nous espérons que le TNP sortira, à l'issue de cette Conférence d'examen, renforcé et mieux outillé pour répondre aux objectifs qui lui ont été assignés.

Monsieur le Président,

En conclusion, l'avenir du régime de non-prolifération est entre nos mains, en tant qu'Etats parties ; il nous appartient en effet d'entreprendre avec un esprit positif l'examen du fonctionnement de ce Traité de manière à l'améliorer et à renforcer sa légitimité. C'est de cette façon seulement que le TNP pourra répondre aux aspirations de tous ceux qui oeuvrent pour que disparaissent les angoisses nées de la détention de l'arme nucléaire et le cauchemar lié à son utilisation.